

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune
d'ANTOINGT
Séance du 26 mars 2018

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

ID : 063-216300053-20180326-DELIB126032018-DE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 mars, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER.

Absent : Nicolas BIERI, TERRANOVA Philippe.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°1 : Suppression des TAP

Comme suite au décret du 27 juin 2017 autorisant les communes à supprimer les temps d'activité périscolaire,

Compte tenu des résultats de l'enquête auprès des familles faisant état du souhait d'organiser les rythmes scolaires sur 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi),

La commune d'Antoingt, en accord avec les communes du SIVU :

- Décide la suppression des TAP,
- Dit que cette suppression aura des conséquences sur le temps de travail des personnels assurant les TAP,
- Autorise Madame la Maire d'Antoingt à prendre toutes dispositions, notamment en ce qui concerne les durées de travail des personnels, en cohérence avec la réglementation du de la gestion des personnels municipaux.

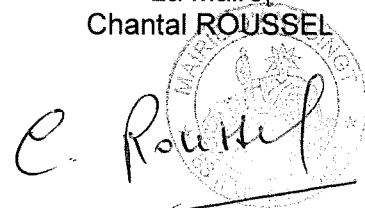
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

La Maire,
Chantal ROUSSEL



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "C. Roussel". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ANTOINGT" around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff. The signature and stamp are positioned over the printed name "Chantal ROUSSEL" and the title "La Maire,".